Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **19 avenue du Maine** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2017-764** **26/09/2017**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 20/04/2018
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 4

Objet : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2017 – 2018.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Établissements publics nationaux et locaux de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives des établissements privés de l'enseignement agricole Inspection de l'enseignement Agricole

Résumé : organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2017 - 2018 : championnat de France des Lycées agricoles et championnat Élite - Sections sportives de l'enseignement agricole ; SSEA - Sélections nationales - Planète ovale.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE RUGBY

UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

RUGBY

DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Année scolaire 2017-2018

SOMMAIRE

1. Championnat de France « Élite » des sections sportives de l'enseignement agricole filles et garçons
2. Championnats de France féminin et masculin des lycées agricoles
3. Inscription des établissements
4. Organisation
5. Sélections nationales
6. Participation aux frais de déplacements
7. Initiatives régionales
8. Rappels relatifs aux comptes rendus d'activité des SSEA rugby

Annexe 1 : zones de compétitions
Annexe 2 : responsables de zone
Annexe 3 : document de demande de participation aux frais de déplacement
Annexe 4 : règlement des compétitions

La présente note de service a pour but d'indiquer les modalités de déroulement des différentes compétitions et autres actions prévues en 2017-2018.

Elle s'applique aux établissements agricoles pour l'année scolaire 2017-2018.

INTRODUCTION

Il convient de relever des évolutions dans la pratique et dans l'organisation des activités de rugby en établissement scolaire agricole.

Nouveautés dans la pratique du jeu

Les juniores-seniores filles jouent désormais en « rugby à X » (10) selon le règlement UNSS de cette pratique et ce, après les catégories cadets garçons en championnat « Élite » et les juniors-seniors garçons en championnat de France des lycées agricoles.

Les établissements scolaires ayant une section sportive rugby de l'enseignement agricole (SSEA), doivent communiquer à l'Inspection de l'enseignement agricole une liste des équipes qui participeront aux championnats UNSS « Excellence » lorsqu'ils existent dans leur catégorie. Cette liste est transmise par l'Inspection de l'enseignement agricole à l'UNSS après concertation avec les coordinateurs de zone.

Les coordinateurs de zone sont invités à organiser, chaque fois que possible, des tournois promotionnels lors des tournois qualificatifs pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements (ententes d'établissements possibles par catégories d'âge, pratiques adaptées, …).

Sections sportives de l'enseignement agricole (SSEA)

A la suite de l'appel d'offres lancé en 2016, quatre sections sportives rugby de l'enseignement agricole tournées vers la pratique féminine ont été labellisées par la FFR moyennant le suivi d'un cahier des charges exigeant, afin de permettre aux jeunes filles de poursuivre leur double projet sportif et scolaire de manière renforcée.

Une évaluation conjointe a été réalisée par l'Inspection de l'enseignement agricole et la Direction technique nationale - FFR.

Un nouvel appel d'offres sera lancé en 2017 – 2018 par une voie spécifique.

Coordinateurs de zone et coordination nationale

Des coordinateurs de zone et entraîneurs de sélections nationales ont souhaité prendre du recul après des années d'engagement et des nouveaux acteurs prennent le relais à compter de la rentrée scolaire 2017 (cf Annexe 2).

Aussi la coordination nationale du rugby dans l'enseignement agricole revient à Jean-Luc TRONCO, sous-directeur des établissements, dotations et compétences (EDC) à la DGER, en relation avec la sous-direction POFE.

Il succède à Hervé SAVY, Doyen honoraire de l'Inspection de l'enseignement agricole qui, ayant fait valoir ses droits à la retraite, continuera toutefois à garder un œil, côté fédéral, sur le rugby dans enseignement agricole en tant que référent scolaire de la FFR.

I - CHAMPIONNAT DE FRANCE « ÉLITE » DES SECTIONS SPORTIVES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE FILLES ET GARÇONS

1. Pour les filles, quatre lycées, invités par la commission mixte MAA - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. A l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » sera désignée en catégorie juniore-seniore.

Les équipes « juniores-seniores filles » sont constituées de jeunes nées en **1998, 1999 et 2000.**
La pratique de jeu retenue est le rugby à X.

Pour les filles et pour l'année scolaire 2017-2018, ces quatre lycées sont :
LIMOGES - MONTARGIS - TOULOUSE - BRIOUDE

2. Pour les garçons, quatre lycées, invités par le comité de pilotage MAA - FFR - UNSS, disputeront un tournoi. À l'issue de ce tournoi, une équipe « championne de France » est désignée en catégorie cadets et catégorie juniors-seniors.

Les équipes « cadets garçons » sont constituées de jeunes nés en **2001, 2002 et 2003.**
La pratique retenue est le rugby à X.

Les équipes « juniors-seniors garçons » sont constituées de jeunes nés en **1998, 1999 et 2000 La pratique retenue est le rugby à XV.**

Pour les garçons, et pour l'année scolaire **2017-2018,** ces quatre lycées sont :
ALBI - AUCH - PAU - NÎMES

3. Le tournoi est organisé à PAU, les mardi 20 mars et mercredi 21 mars 2018 (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi)

4. La compétition est placée sous l'autorité conjointe :
- de l'Inspection de l'enseignement agricole ;
- de la Direction technique nationale - FFR ;
- de l'UNSS.

5. La licence de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA, dans les catégories concernées.

6. Chaque lycée invité à participer doit **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un **Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique,** qui pourra éventuellement être validé JO national. Ce JO arbitre ne peut pas être joueur et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique est déclassée.

7. Le règlement sportif 2017-2018 de cette compétition est joint, en annexe 4 de la présente note de service.

8. Les modalités d'organisation du championnat « Élite » féminin et masculin 2018-2019 seront définies par le comité de pilotage de l'automne 2017.

Remarques :

1. ***Pour les établissements qui possèdent une SSEA, une liste des équipes qui devront participer aux championnats UNSS « Excellence » lorsqu'ils existent dans leur catégorie, est communiquée à l'UNSS, par l'Inspection, en concertation avec les coordonnateurs de zone.***
2. *Les équipes inscrites en Élite ne peuvent pas être engagées en Championnat de France des établissements des lycées agricoles.*
3. *Cas des équipes Élite souhaitant participer à la compétition « établissements » : la participation se fera sans possibilité de qualification. Les joueurs inscrits sur les feuilles de match « Élite » ne peuvent en aucun cas participer à la compétition « établissements ». Les feuilles de matchs des 2 compétitions serviront de référence pour contrôler ce point de règlement.*

II - CHAMPIONNATS DE FRANCE FÉMININ ET MASCULIN DES LYCÉES AGRICOLES

1. Cinq zones sont constituées par le comité de pilotage de l'activité rugby dans l'enseignement agricole (cf. annexe 1).

2. Chaque lycée peut engager :

- **Une ou deux équipes à VII en cadettes (nées en 2001, 2002 et possibilité d'intégrer des 2003).**
- **Une ou deux équipes à VII en juniores-seniores (nées en 1998, 1999 et 2000).**
- **Une ou deux équipes à VII en cadets (2001, 2002 et 2003).**
- **Une ou deux équipes à X en juniors-seniors (1998, 1999 et 2000).**

3. Des tournois de qualification sont organisés entre le mois d'octobre et si possible avant les vacances de Noël ; il convient de se caler sur le calendrier de l'UNSS qui sera connu dès le mois d'octobre :

- un tournoi de district ou départemental (si possible…),
- un tournoi régional,
- une finale par zone.

L'initiative de l'organisation de ces rencontres est confiée aux coordonnateurs de zone en fonction du nombre d'équipes engagées. Les qualifiés pour la phase finale doivent être connus courant janvier 2018 et transmis aux organisateurs de la phase finale nationale.

Des tournois promotionnels peuvent être organisés lors des tournois qualificatifs, pour promouvoir et développer la pratique dans les établissements (ententes d'établissements possibles par catégories d'âge, pratiques adaptées, …). Ces tournois ne donnent pas lieu à des qualifications.

4. La compétition par zone est placée sous l'autorité (cf. annexe 2) :

- d'un chef d'établissement désigné par la DGER,
- de l'enseignant d'EPS responsable de la zone qui en assure la coordination,
- de l'enseignant d'EPS, organisateur de la compétition.

Un cadre technique FFR, désigné par la Direction technique nationale – FFR, assiste comme référent à la compétition.

5. La licence UNSS est obligatoire. La compétition s'adresse aux élèves, étudiants, et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat. Il convient d'être vigilant sur la saisie des informations relatives à l'identité des apprenants.

6. Jeune officiel UNSS :

Sur les phases de qualification :

- Chaque lycée participant a pour obligation de présenter un ou plusieurs JO UNSS arbitre/dirigeant/coach/reporter-photographe/secouriste, (cf. livret du JO – site de l'UNSS), autorisé à jouer ;
- Pour les SSEA, il y a obligation de présenter au moins un JO **arbitre de niveau académique**, autorisé à jouer. La SSEA qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

Sur la phase finale nationale :

- Chaque lycée qualifié devra **obligatoirement** mettre à disposition de l'organisation au moins un Jeune Officiel (JO arbitre) UNSS de niveau académique. Ce JO arbitre ne peut pas jouer et peut être issu d'un autre établissement scolaire. L'équipe qui ne présente pas de JO arbitre de niveau académique sera déclassée.

7. Le calendrier des tournois est porté à la connaissance des établissements concernés au plus tard le **mercredi 18 octobre 2017** par le responsable du secteur FFR et/ou le coordonnateur EPS de la zone. Il est urgent de contacter l'UNSS au plus tôt pour établir ce calendrier. Chaque coordonnateur devra transmettre à Francis COSTA et Hervé SAVY (FFR ; cf. annexe 2) le calendrier des compétitions de sa zone afin qu'un cadre technique FFR puisse assister à chaque phase finale de secteur. La même communication devra se faire avec le « Référent rugby scolaire » de chaque zone (cf. liste en annexe 2).

8. Le classement final par zone sera établi par catégorie.

9. Le premier de chaque zone est qualifié pour la phase finale nationale qui se disputera à **MONTARGIS les mardi 27 et mercredi 28 mars 2018** (les matchs officiels se déroulent uniquement le mercredi). Le lycée organisateur est qualifié d'office dans toutes les catégories.

Dans le cas où il termine premier des qualifications de sa zone, c'est l'établissement classé immédiatement derrière qui est qualifié. Si l'établissement organisateur ne peut pas fournir d'équipe dans une ou plusieurs catégories, une décision est prise par le comité de pilotage pour déterminer l'équipe « repêchée ». Cela porte à six (6) le nombre de lycées participants à la phase finale nationale dans chaque catégorie.

Pour 2017-2018, Montargis étant engagé dans le championnat Élite juniores filles, ne présentera pas d'équipe dans cette catégorie. Deux équipes juniores filles de la zone 2 seront donc qualifiées, ainsi que l'a décidé le comité de pilotage national.

10. Les modalités de montée-descente entre les championnats Établissements et Élite, pour 2018-2019, seront définies par le comité de pilotage national d'automne 2017.

11. Le règlement sportif 2017-2018 de cette compétition est joint, en annexe 4, de la présente note de service.

III – INSCRIPTION DES ÉTABLISSEMENTS

Les enseignants d'EPS des établissements inscrivent leurs équipes à l'aide d'un formulaire déposé à cet effet sur internet.

https://www.inscription-facile.com/form/YyQXyIBowMfUMJABMfGK

Le formulaire étant clos le **mercredi 11 octobre 2017** au soir, passée cette date les établissements ne peuvent plus inscrire leurs équipes selon cette procédure. Ils peuvent alors inscrire leurs élèves, joueurs et arbitres, selon les modalités de l'UNSS, sur OPUSS.

IV – ORGANISATION

Les coordinateurs de zone sont garants du respect des modalités d'inscription.

Pour toutes les catégories, hormis les juniors-seniors garçons élite, le règlement UNSS s'applique, excepté pour les catégories d'âge.

Les règlements sportifs UNSS qui sont appliqués, sont référencés en annexe 4.

L'arbitrage sera confié prioritairement, en fonction des niveaux de compétition et de jeu, à des jeunes officiels UNSS, jeunes arbitres de pôle espoir, encadrés par des adultes experts **licenciés UNSS**. Il est rappelé que l'arbitre est un acteur incontournable du jeu, garant de l'équité et de la sécurité. Les comportements à son égard, tant des joueurs que des éducateurs, doivent être exemplaires.

Si un accompagnateur-encadrant est expulsé (carton rouge), le capitaine désignera un joueur de son équipe qui devra sortir du terrain. Par ailleurs, les points de pénalité liés à cette sanction seront comptabilisés en cas d'égalité.

Sur les phases finales nationales et dans le cadre des sélections nationales, la présence d'un médecin est fortement recommandée.

V - SÉLECTIONS NATIONALES

Une « sélection française masculine des lycées agricoles » (moins de 20 ans) sera constituée pour 2018. Elle participera à une rencontre internationale. Le règlement qui s'applique est le règlement fédéral C'.

Une « sélection française féminine des lycées agricoles » (moins de 18 ans) sera également constituée pour 2018 en vue d'une participation à un tournoi d'envergure nationale ou internationale.

Les sélections s'effectueront, à partir du tournoi « Élite » et du championnat des lycées agricoles, ou sur la base de propositions d'enseignants.

Les rencontres de ces sélections nationales s'adressent aux publics scolaires et apprentis des EPLEFPA et établissements d'enseignement agricole privé sous contrat.

VI – PARTICIPATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tous les lycées participants, une quote-part des frais de déplacement engendrés par les différentes compétitions (phases éliminatoires, phases finales ou compétition élite) pourra être prise en charge à la condition d'en faire la demande en utilisant le document joint à la présente note de service (annexe 3) et dans la limite des crédits disponibles. Toute demande effectuée par un autre moyen ou hors délai ne pourra être prise en considération. Le moyen de transport utilisé n'a pas d'importance et seul le nombre de kilomètres parcourus est enregistré. Il ne sera pas pris considération du nombre de véhicules utilisés.

Les participations aux frais de déplacements seront ensuite attribuées aux lycées concernés par la FFR.

N.B : Le forfait d'une équipe, pour les championnats « Élite » et des établissements (masculin et féminin) du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation ainsi que dans le cadre des rencontres organisées par l'UNSS, entraînera la radiation de celle-ci des dites compétitions, l'année suivante.

VII – INITIATIVES RÉGIONALES

Outre les tournois promotionnels prévus au paragraphe II.3, et en dehors des périodes des tournois de qualification visés au même paragraphe, les coordinateurs de zone, pourront organiser un tournoi promotionnel « sur invitation » en s'appuyant sur le principe du « Seven » ou du rugby à X. La participation à ces tournois sera possible pour tou(te)s les licencié(e)s UNSS, avec comme priorité de favoriser la pratique (équipe entente de lycées acceptée). Cette mesure s'inscrit dans la volonté de promouvoir et augmenter la pratique, particulièrement dans les catégories dont les effectifs méritent d'être développés.

Les coordinateurs, comme les établissements et DRAAF qui organiseraient de telles opérations, ainsi que des opérations de développement du rugby (voyages à l'étranger, accueil de délégations, événements particuliers, etc.) en informeront la DGER (sous direction POFE) et l'Inspection de l'enseignement agricole *(*fabienne.kuntz-roussillon@educagri.fr *;* marie-helene.dupre@educagri.fr*)* afin que le comité de pilotage MAA – FFR – UNSS qui suit les actions liées au rugby dans l'enseignement agricole en soit informé.

Un recensement de ces actions, déjà nombreuses et plurielles, sera conduit en 2017-2018.

VIII – RAPPELS RELATIFS AUX COMPTES RENDUS D'ACTIVITÉ DES SSEA RUGBY

A la rentrée 2017, on dénombre 45 Sections Sportives Rugby.

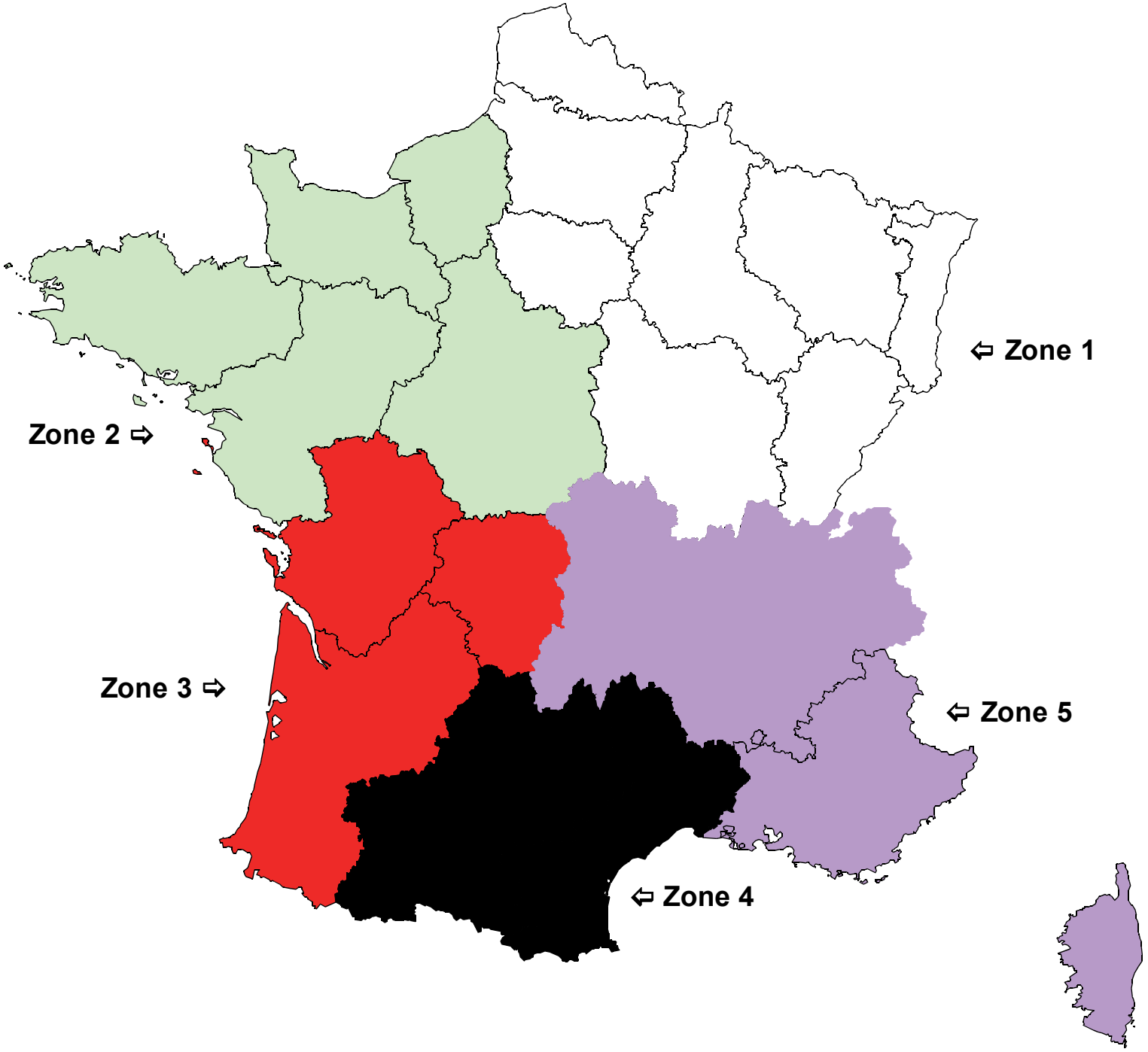
Il est rappelé que, comme pour toutes les SSEA, un bilan de fonctionnement doit être envoyé chaque année à la DRAAF-SRFD.

Une copie sera également envoyée directement au coordinateur de la zone concernée.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

Annexe 1
Découpage en zones de compétition



ANNEXE 2 - LES COORDINATEURS PAR ZONE

	DGER		FFR		UNSS
	Chef d'établissement	**Enseignant EPS/coordination sportive**	**Cadre technique et Dirigeant Référents nationaux rugby scolaire**	**Référent rugby scolaire**	**Responsable UNSS**
Zone 1	**NANCY** **Pascal MANGIN** 03 83 18 34 00 pascal.mangin@educagri.fr	**Jean-Michel REIGNIER** 06 09 30 91 79 jean.michel.reignier@wanadoo.fr	**Francis COSTA** 06 77 53 26 02 francis.costa@ffr.fr **Hervé SAVY** 06 07 85 33 22 herve.savy@ffr.fr	**Hauts-de-France & Grand-Est** **Frank BEAUVAIS** 06 77 22 91 83 frank.beauvais@wanadoo.fr **Ile-de-France: Françoise TAFFARY** 06 72 72 55 69 ftaffary@yahoo.fr **Bourgogne-Franche-Comté** **Caroline PANIZZUT** 06 33 52 18 85 caroline.panizzut.rugbyscol@gmail.com	**Hélène PETERS** 03 83 98 27 92
Zone 2	**MONTARGIS** **Gilles DENIS** 06 34 31 73 86 gilles.denis@educagri.fr	**Olivier LESPLINGLIES** 06 87 56 39 75 Olivier. lesplinglies@educagri.fr		**Christian BOURGNES** 06 67 44 42 35 christian.bourgnes@sfr.fr	**Pascal LE STER** 02 43 59 92 19
Zone 3	**SAINTES** **Corinne REULET** 06 71 57 69 22 corinne.reulet@educagri.fr	**Bernard CABUZAT** 05 46 93 94 02 06 86 30 09 28 bernard.cabuzat@educagri.fr		**Jean Claude BOY** 06 14 03 06 10 jeanclaude.boy@orange.fr	**Marie-Claire LESBATS** 05 59 41 09 68
Zone 4	**ALBI** **Eric GAILLOCHON** 05 63 49 46 77 eric.gaillochon@educagri.fr	**Patrice LAMOTHE** 06 15 07 19 82 patrice.lamothe@educagri.fr		**Jean-Louis CUNG** 06 07 66 35 73 jean-louis.cung@educagri.fr	**Pascal ZANIN** 05 61 02 48 18
Zone 5	**Pascal LABORDE** 06 71 62 47 57 pascal.laborde@educagri.fr	**Jérome QUES** 06 13 80 27 16 jerome.ques@educagri.fr		**Jean-Michel GERBOT** 07 81 55 23 52 j-m.gerbot@orange.fr	**Mylène BARDET** 04 73 29 49 50

ANNEXE 3

Demande de participation aux frais de déplacements Année 2017 - 2018

A remplir et renvoyer par mail **avant le 20 Avril 2018** à :

Jean-Louis CUNG, directeur de l'EPLEFPA de Montpellier

jean-louis.cung@educagri.fr

Établissement : ----------

Code postal : ---------- Date d'envoi ----------

Enseignant responsable : ----------

Phases éliminatoires Championnat de France des lycées agricoles

Dates	*Lieux*	*Km A/R*

Total Km phases éliminatoires = ----------Km

Phases finales Championnat de France des lycées agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Championnat de France « élite »des sections sportives agricoles

Date	*Lieu*	*Km A/R*

Total km global (éliminatoires + championnat) : ---------- km

Le Directeur de l'établissement,
Président de l'Association sportive

cachet de l'établissement Nom et signature

Merci de bien vouloir utiliser les sites www.mappy.fr ou www.viamichelin.fr pour calculer le nombre de kilomètres effectués entre l'établissement et le lieu de compétition
Fournir en pièce jointe les copies des pages des sites ci-dessus justifiant ces distances.
Tout dysfonctionnement entraînera une annulation du bénéfice des frais de déplacement.

ANNEXE 4

Règlements sportifs des compétitions « RUGBY » de l'Enseignement agricole

Saison 2017 – 2018

SOMMAIRE

1. Documents de référence
2. Principes de classement
3. Règlements sportifs
Annexe A : Feuille de résultats

1. Documents de référence

- Note de service DGER 2017-2018 « Organisation de l'activité rugby dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2017 – 2018 »
- Règlement « rugby à effectif réduit à 7 UNSS ; cadets garçons et filles équipes d'établissement ».
- Règlements rugby à « X » UNSS
- Règlement FFR « catégorie C aménagé »
- Règlement FFR « catégorie C' »

2. Principes de classement

1. Le décompte des points obtenus s'effectue de la manière suivante dans chacune des catégories :
 - Premier : 4 points
 - Deuxième : 3 points
 - Troisième : 2 points
 - Quatrième : 1 point

 En cas d'égalité entre deux établissements au classement cumulé, le maintien sera accordé à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement cadet.

2. En cas d'égalité de deux établissements au classement cumulé pour la 1ère place, le titre sera partagé.

3. Règlements Sportifs

Catégorie	Règlement sportif de référence	Précisions
Cadettes féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	Sanctions : voir règlement UNSS correspondant Cas d'égalité : application de la gestion des cas d'égalité UNSS définis par l'UNSS nationale Temps de jeu maximum en juniors/séniors élite garçons : 70 mn sur une journée Le championnat en pratique à X se déroulant sur une journée, le nombre minimum de joueurs valides par équipe est de 10 (Cf. règlement UNSS).
Juniores/seniores féminines établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	
Cadets garçons établissement	Règlement rugby à 7 UNSS cadets garçons filles établissements	
Juniors/seniors garçons établissement	Règlement rugby à X UNSS	
Sélection nationale garçons	Règlement FFR catégorie C'	
Tournoi juniores-seniores filles « Élite »	Règlement rugby à X UNSS	
Cadets « Élite »	Règlement rugby à X UNSS	
Juniors-Seniors « élite »	Règlement FFR catégorie «C» aménagé	

Annexe A - FEUILLE DE RÉSULTATS

……

Date :

Compétition : …….. **Catégorie** :……..

	Équipe A	Équipe B	Score	Détail score A					Détail score B				
				E	T	P	D	C	E	T	P	D	C
Match 2			/										
Match 3			/										
Match 4			/										
Match 5			/										
Match 6			/										
Match 7			/										
Match 8			/										
Match 9			/										
Match 10			/										
Match 11			/										
Match 12			/										

Résultat d'un match:

- gagné => 3 points / nul => 2 points / perdu => 1 point
- forfait(*) => 0 point (victoire par forfait = 3 pts avec un score de 25 à 0)

(*) y compris pour le nombre de joueurs insuffisants sur le terrain après exclusion ou blessure.

NB : Toute équipe de type « entente de plusieurs lycées » sera considérée comme forfait. Toute équipe forfait sur deux rencontres sera considérée comme « forfait général ».

CLASSEMENT

1er		7ème	
2nd		8ème	
3ème		9ème	
4ème		10ème	
5ème		11ème	
6ème		12ème	